



Droit du locataire ne figurant pas sur le bail

Par **cmleduc**, le **17/12/2009** à **21:37**

Bonjour, j'ai un enfant avec mon concubin. Récemment il m'a mis dehors et je suis allée à la gendarmerie ils m'ont confirmés que j'avais toujours accès à l'appart car je figure sur le bail. Il va avoir un appartement de fonction et mon nom ne figurera pas sur le bail. Comment puis-je faire valoir que j'y habite et que mes affaires sont bien les miennes

Par **fabienne034**, le **18/12/2009** à **09:56**

Bonjour, en concubinage notoire vous avez un droit au bail, mais si vous êtes séparé et qu'il habite un autre appartement, vous n'avez plus droit au bail. Pour tout savoir sur le droit du bail de logement:

Par **cmleduc**, le **19/12/2009** à **10:48**

Bonjour, merci pour votre réponse, nous irons à la mairie de la nouvelle commune dès que possible. Merci encore